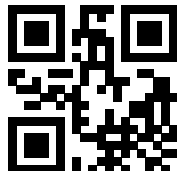


Ecrit par le 29 septembre 2026

SCI DE VILLEVIEILLE



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 29 septembre 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 6 août 2024 sous réserves d'incidents

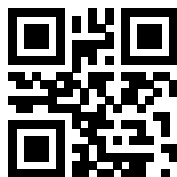
Aux termes du PV en date du 21.07.2015 de la société **SCI DE VILLEVIEILLE**, SCI au capital de 1 676.94 euros sis 2 cours Emile ZOLA (84800) l'ISLE SUR LA SORGUE RCS AVIGNON 444 249 171, il a été constaté :

- Décès de Me BRUN Simone associé et co gérante le 01.08.2014

Mention sera faite au RCS de AVIGNON

C.P.E.S. RADAR

Ecrit par le 29 septembre 2026



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 29 septembre 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 6 août 2024 sous réserves d'incidents

C.P.E.S. RADAR

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros

Siège social : Zone Industrielle de Courtine, 330 rue du Mourelet, 84000 AVIGNON

919 685 800 R.C.S. Avignon

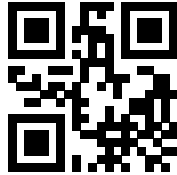
Aux termes d'une délibération en date du 27 juin 2024, l'associée unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société par application de l'article L. 225-248 du Code de commerce.

Dépôt des actes : Registre du Commerce et des Sociétés d'AVIGNON.

Pour avis

C.P.E.S. LAC DE LONGCHAMPS

Ecrit par le 29 septembre 2026



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 29 septembre 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 6 août 2024 sous réserves d'incidents

C.P.E.S. LAC DE LONGCHAMPS

Société par actions simplifiée

au capital de 1.000 euros

Siège social : Zone Industrielle de Courtine, 330 rue du Mourelet, 84000 AVIGNON

883 586 497 R.C.S. Avignon

Aux termes d'une délibération en date du 20 juin 2024, l'associée unique a décidé :

- d'augmenter le capital d'une somme de 338.943 euros par apport de numéraire pour le porter à 339.943 euros.

- de réduire le capital social à 1.000€ afin de compenser les pertes

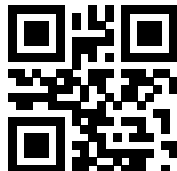
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Par même décision l'associée unique a constaté la reconstitution des capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Mention en sera faite au RCS d'Avignon.

Ecrit par le 29 septembre 2026

BIOTEAM



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 29 septembre 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 6 août 2024 sous réserves d'incidents

Bioteam

Société par actions simplifiée

au capital de 121 000 euros

Siège social : 594 chemin du Puits des Gavottes, 84300 CAVAILLON

812 213 635 RCS AVIGNON

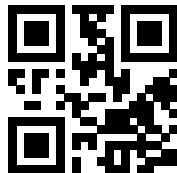
Aux termes d'une décision en date du 18 juillet 2024, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

POUR AVIS

La Présidente

Ecrit par le 29 septembre 2026

SCI LODATY



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 29 septembre 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 6 août 2024 sous réserves d'incidents

Aux termes d'un acte en date du 23.07.2024 établi par Me CASONI Sébastien, Notaire associé de la SCP « Laure COMTE-BERGER, Sébastien CASONI et Fabrice MOTTIN, notaires associés » sis à BEDARRIDES (84370) 60 B avenue de Rascassa, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme juridique : société civile Immobilière

Dénomination sociale : SCI LODATY

Capital social : 1000 euros (apport en numéraire)

Siège social : BEDARRIDES (84370) 21 chemin du Patouillet

Objet social : l'acquisition en état futur d'achèvement ou achevés l'apport la propriété la mise en valeur la transformation la construction l'aménagement l'administration la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question

Cession de parts sociales : Les cessions de parts doivent être constatées par acte authentique ou sous seing privé. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

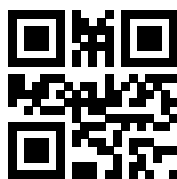
Gérance : M Daniel TARAKDJIAN demeurant à BEDARRIDES (84370) 21 chemin du Patouillet.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation

Ecrit par le 29 septembre 2026

Mention sera faite au RCS de AVIGNON

RECTIFICATIF ATOM



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 29 septembre 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 6 août 2024 sous réserves d'incidents

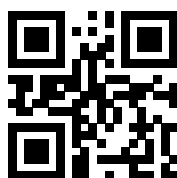


**RECTIFICATIF À L'ANNONCE PARUE LE 05 AOÛT 2024 DANS L'ECHO DU MARDI -
PETITES AFFICHES DU VAUCLUSE WEB**

Ecrit par le 29 septembre 2026

concernant la constitution de la société **ATOM**. Il y a lieu de supprimer une activité dans l'objet social : Tous travaux d'aménagement, d'amélioration, de réparation et d'entretien, ainsi que toutes additions de constructions concernant les immeubles. Le reste de l'objet social reste inchangé.

C.P.E.S. MOUCHIT



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 29 septembre 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 6 août 2024 sous réserves d'incidents

C.P.E.S. MOUCHIT

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros

Siège social : Zone Industrielle de Courtine, 330 rue du Mourelet, 84000 AVIGNON

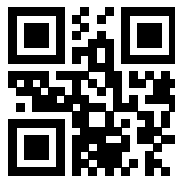
919 624 189 R.C.S. Avignon

Aux termes d'une délibération en date du 27 juin 2024, l'associée unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société par application de l'article L. 225-248 du Code de commerce.

Dépôt des actes : Registre du Commerce et des Sociétés d'AVIGNON.

Pour avis

SPFPL VAM



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 29 septembre 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 6 août 2024 sous réserves d'incidents

Par acte sous seing privé en date du 11/07/2024, il a été constitué une société de participations financières de profession libérale de médecin sous forme de société par actions simplifiée (SPFPL sous forme de SAS) dénommée :

SPFPL VAM

Siège social : 235 AVENUE LOUIS PASTEUR - 84700 SORGUES

Capital : 5000 €

Objet social : La société a pour objet : La détention de parts sociales ou d'actions de sociétés d'exercice libéral (SEL) ayant pour objet l'exercice de la profession de médecin ; La participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de la même profession ; Toutes activités accessoires en relation directe avec cet objet et destinées exclusivement aux sociétés ou au groupement dont elle détient des participations. Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature que ce soit, juridique, économique et financière se rattachant à l'objet sus-indiqué, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Ecrit par le 29 septembre 2026

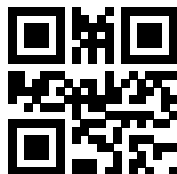
Président : Madame Vanessa HAARDT demeurant 567 ROUTE DES ARCADES 13250 PARADOU élue pour une durée illimitée.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque action confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société, dans tout l'actif social et dans le boni de liquidation. Elle donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

Clauses d'agrément : Toutes les transmissions d'actions sont soumises à l'agrément donné par les associés exerçant leur profession au sein de la société à la majorité des deux tiers. Le vote de l'associé cédant étant pris en compte. La procédure d'agrément est suivie dans les conditions prescrites par les dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés commerciales. La demande d'agrément doit être notifiée à la société. Elle indique d'une manière complète l'identité du cessionnaire, le nombre des actions dont la cession est envisagée et le prix offert s'il s'agit d'une cession à titre onéreux ou l'estimation de la valeur des actions dans les autres cas. L'agrément résulte, soit de sa notification, soit du défaut de réponse dans le délai de trois mois à compter de la demande. Si la société n'agrée pas le cessionnaire proposé, et si le cédant ne fait pas connaître, dans les dix jours de la notification du refus d'agrément, qu'il renonce à la cession, la société est tenue, dans un délai de trois mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions soit par un associé, soit par un tiers, soit par elle-même qui est alors tenue de les céder dans un délai de six mois ou de les annuler. Si, à l'expiration du délai de trois mois à compter de la notification du refus d'agrément l'achat n'est pas réalisé, la cession peut être régularisée au profit du cessionnaire proposé. Toutefois ce délai peut être prolongé par décision de justice dans les conditions fixées aux dispositions réglementaires prises pour l'application de l'article L. 228-24 al. 3 du Code de Commerce. En cas d'augmentation du capital, la cession du droit de souscription ou d'attribution aux actions est assimilée à une cession d'actions. Il en est de même des renonciations aux droits de souscription faites au profit de personnes dénommées.

Durée : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS d'Avignon.

MC CONSULTING



Attestation de parution sur [echodumardi.com](https://www.echodumardi.com)

Ecrit par le 29 septembre 2026

Date de téléchargement de justificatif : 29 septembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 6 août 2024 sous réserves d'incidents

MC CONSULTING
SAS au capital de 50 euros
Siège social : 26 boulevard Faure Aymard 84000 AVIGNON
950 746 032 RCS AVIGNON

Par décision du 31/07/2024, l'Associé Unique a décidé :

- une augmentation du capital social de 950 euros par incorporation de réserves.

En conséquence, les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 50 €

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 1 000 €

- la transformation de la Société en EURL à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 €, divisé en 1 000 parts sociales de 1 € chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Sous sa forme de SAS, la Société était dirigée par :

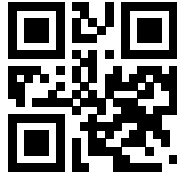
Président : Mr Alexandre CAUMONT demeurant 11 rue Lucien Neuwirth, 34130 MUDAISSON

Sous sa nouvelle forme d'EURL, la Société est gérée par Mr Alexandre CAUMONT, Associé Unique.

POUR AVIS

TABAC LE PROVENCAL/SNC YAM

Ecrit par le 29 septembre 2026



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 29 septembre 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 6 août 2024 sous réserves d'incidents

Aux termes d'un acte reçu en date du 02.08.2024 par Me Patrick MARTINEL Notaire associé de la SAS « Patrick MARTINEL, Cathy SASSO, Laurent GIGOI, Amélie COCHET-VILLESECHE et Florence VANDERNOTTE-GILLET Notaires associés » sis 6 rue Viala 84000 AVIGNON et à LES ANGLES 10 -12 Avenue de Verdun

La société **TABAC LE PROVENCAL**, SNC au capital de 100 euros dont le siège social est à SORGUES (84700) 169 avenue Jean Jaurès RCS AVIGNON 811 759 059

A cédé à la société **SNC YAM**, SNC au capital de 100 euros dont le siège social est à SORGUES (84700) 169 avenue Jean Jaurès RCS AVIGNON 930 672 506

Un fonds de commerce de tabac, bimbéloterie, cadeaux, journaux boissons à emporter, photocopie, confiserie, jeux de grattage de la française des jeux, presse, librairie, articles divers, papeterie auquel est attaché un contrat de gérance de débit de tabac n° N840024M exploité au 169 avenue Jean Jaurès 84700 SORGUES connu sous l'enseigne « LE PROVENCAL »

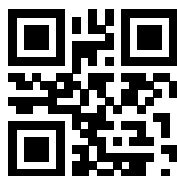
Le cessionnaire est propriétaire du fonds cédé à compter de jour et en a la jouissance par la prise de possession réelle et effective à compter du 03.08.2024

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 60 000 euros s'appliquant

- aux éléments incorporels pour 58 000,00 euros
- au matériel pour 2 000,00 euros

Les oppositions seront reçues en l'office de « Patrick MARTINEL, Cathy SASSO, Laurent GIGOI, Amélie COCHET-VILLESECHE et Florence VANDERNOTTE-GILLET Notaires associés » sis 6 rue Viala 84000 AVIGNON dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales

C.P.E.S. MALAGA



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 29 septembre 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 6 août 2024 sous réserves d'incidents

C.P.E.S. MALAGA

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros

Siège social : Zone Industrielle de Courtine, 330 rue du Mourelet, 84000 AVIGNON

914 759 436 R.C.S. Avignon

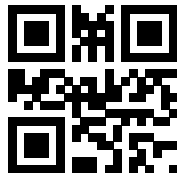
Aux termes d'une délibération en date du 27 juin 2024, l'associée unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société par application de l'article L. 225-248 du Code de commerce.

Dépôt des actes : Registre du Commerce et des Sociétés d'AVIGNON.

Pour avis

Ecrit par le 29 septembre 2026

C.P.E.S. SIGNORET



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 29 septembre 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 6 août 2024 sous réserves d'incidents

C.P.E.S. SIGNORET

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros

Siège social : Zone Industrielle de Courtine, 330 rue du Mourelet, 84000 AVIGNON

919 648 261 R.C.S. Avignon

Aux termes d'une délibération en date du 27 juin 2024, l'associée unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société par application de l'article L. 225-248 du Code de commerce.

Dépôt des actes : Registre du Commerce et des Sociétés d'AVIGNON.

Pour avis